



SECRÉTARIAT DU PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Vingtième Conférence du PROE

Apia (Samoa)
17 – 20 novembre 2009

Point 6.2.2 de l'ordre du jour : Plan de mise en œuvre sur le changement climatique

Objet du document

1. Solliciter l'approbation des Membres du PROE concernant la stratégie du Secrétariat relative au transfert de certaines fonctions de la SOPAC au PROE à compter de janvier 2010. Ces fonctions ont été convenues lors de la réunion conjointe des organes directeurs de la SOPAC, de la CPS et du PROE sur le Cadre institutionnel régional. La réunion conjointe a également décidé que le transfert des fonctions de la SOPAC ferait l'objet de rapports lors des conférences annuelles des organes directeurs.

Résumé

2. Les fonctions de la SOPAC devant être absorbées par les programmes existants du PROE sont énumérées ci-dessous conformément aux relevés des décisions de la réunion conjointe des organes directeurs de la SOPAC, de la CPS et du PROE et de la Conférence extraordinaire du PROE qui se sont tenues à Suva (Fidji) en juillet 2009. Les décisions suivantes ont été adoptées par les dirigeants du Forum du Pacifique lors de leur réunion annuelle, tenue à Cairns (Australie) en août 2009. Les décisions de la réunion conjointe des organes directeurs sont les suivantes :

S'agissant du reste du programme d'activités essentielles de la SOPAC, les participants à la réunion conjointe des organes directeurs :

- i) se sont félicités de l'engagement pris par les membres de renforcer le PROE en tant que principale organisation régionale en charge de l'environnement, notamment en appuyant la mise en œuvre des décisions approuvées relatives à l'évaluation indépendante de cette organisation ;
- ii) sont convenus que les fonctions particulières suivantes de la SOPAC seront transférées au PROE *à partir de janvier 2010* :
 - a. le Système mondial d'observation de l'océan dans les îles du Pacifique (PI-GOOS),
 - b. le Système d'information sur le climat insulaire (Islands Climate Update, ICU),
 - c. la Base de données climatiques et météorologiques, et
 - d. le volet du secteur de l'énergie relatif à la surveillance et à l'évaluation des gaz à effet de serre et au Mécanisme pour un développement propre (MDP) ;

a. Le Système mondial d'observation de l'océan dans les îles du Pacifique (PI-GOOS)

Historique

- i. Le Système mondial d'observation de l'océan dans les îles du Pacifique (PI-GOOS) est en activité depuis 1998. Une stratégie de mise en œuvre de ce programme a été élaborée en 2001 puis révisée en 2006. Elle est axée sur un cadre intégré d'acquisition systématique de données océanographiques et marines et de diffusion d'informations répondant aux besoins des gouvernements, de la communauté scientifique et du public pour traiter les questions liées au milieu marin dans la région du Pacifique Sud.

Situation actuelle

- ii. Le poste de coordinateur du système est vacant depuis début 2009. La SOPAC a pris des mesures pour procéder à son recrutement en juin 2009 mais les a ensuite suspendues en attendant les décisions sur le RIF. Suite à ces dernières, le PROE a contacté le Secrétariat de la SOPAC pour faire le point sur la situation et entend désormais procéder lui-même au recrutement du coordinateur. Il a toutefois été décidé que le PROE s'entretiendra auparavant avec les donateurs et les parties concernées, et ce, d'ici la fin de l'année 2009.

Prochaines étapes

- iii. Au vu de l'importance des données et des recherches du PI-GOOS et de ses activités auprès de divers utilisateurs de données sur les milieux marin et côtier, le Secrétariat entend l'intégrer dans le programme Écosystèmes insulaires. Stratégiquement, cela permettra de rassembler des données et des informations en vue du développement et de la gestion durables des ressources côtières et des écosystèmes marins nécessaires à la vie des communautés océaniques.
- iv. Le comité consultatif du PI-GOOS, formé de donateurs, de partenaires et de parties prenantes régionales et internationales, qui ont orienté les plans annuels du coordinateur du système, fournit actuellement une assistance en termes de planification, d'orientation et de stratégie. Le Secrétariat entend travailler étroitement avec les donateurs et le comité consultatif pour veiller à ce que le PI-GOOS continue de recevoir le soutien nécessaire et d'être associé à des programmes appropriés du PROE, dont le PI-GCOS, le changement climatique et les écosystèmes côtiers et marins.
- v. Concernant le financement, la Conférence du PROE est priée de noter que le programme de travail et le budget pour 2010 ne contiennent pas de budget pour le PI-GOOS car le Secrétariat prévoit de rencontrer les parties prenantes et les donateurs juste avant la conférence annuelle du PROE pour examiner les questions budgétaires et apparentées. L'examen à mi-parcours du programme de travail et du budget qui sera réalisé mi-2010 comprendra des informations détaillées sur le financement du PI-GOOS.

b. *Le Système d'information sur le climat insulaire*

Historique

- i. Le Système d'information sur le climat insulaire (ICU) est une activité axée sur la collecte, l'évaluation, la compilation et la publication d'un bulletin d'information mensuel contenant des données sur le climat de la région Pacifique et des prévisions concernant l'avenir. Il a pour objectif de diffuser des informations climatiques fiables, opportunes et pertinentes pour aider les climatologues et les utilisateurs finaux du Pacifique à faire des prévisions et à planifier les activités touchées par le climat.

Situation actuelle

- ii. L'ICU coordonne des échanges mensuels entre les climatologues océaniques et du bassin du Pacifique en vue de dégager un consensus sur la situation climatique actuelle et à venir du Pacifique et de fournir des informations techniques aux climatologues et autres utilisateurs finaux intéressés. Cette activité s'inscrit dans le cadre d'autres initiatives, dont le Projet insulaire océanique de prévisions climatiques, exécuté par le Bureau de météorologie (Australie) et financé par AusAID. Elle est mise en œuvre par le *National Institute of Water and Atmospheric Research* (NIWA, Nouvelle-Zélande) et ne donne lieu à aucun transfert de personnel.

Prochaines étapes

- iii. Les prochaines étapes concernent l'élaboration d'un nouvel accord entre le PROE et NZAID, en tant que principal donateur, et la planification des activités prévues pour 2010 en association avec le NIWA qui produit le bulletin mensuel et coordonne la téléconférence mensuelle des climatologues du Pacifique.
- iv. Un budget estimé à 100 000 dollars néo-zélandais a été prévu dans le projet de programme de travail et de budget pour 2010, compte tenu de la forte probabilité pour que cette activité se poursuive. Elle s'inscrira dans le cadre de l'assistance météorologique offerte par le Secrétariat et fournie actuellement par le coordinateur du Système mondial d'observation du climat dans les îles du Pacifique (PI-GCOS) et, à terme, par le spécialiste en météorologie/climatologie. Elle relève de la réalisation 2.1.4 du projet de programme de travail et de budget pour 2010.

c. *La base de données sur le climat et la météorologie*

Historique

- i. La base de données sur le climat et la météorologie a été mise en place par la SOPAC et le NIWA en 2006. Cette activité vise le recueil et la numérisation des données climatologiques et météorologiques rétrospectives détenues par la Nouvelle-Zélande et par certains services météorologiques océaniques. Elle a pour objectif de sauvegarder et de numériser ces données afin d'améliorer leur accès par les climatologues et autres utilisateurs du Pacifique.

Situation actuelle

- ii. Cette activité repose sur la collaboration entre la SOPAC et le NIWA pour que ce dernier puisse analyser les archives existantes en vue de leur numérisation et de leur saisie dans une base de données gérée par le NIWA. La SOPAC reçoit des mises à jour et des copies de métadonnées numérisées tandis que les principales données climatiques et météorologiques sont stockées dans une base de données du NIWA accessible à la demande par les services météorologiques des îles océaniques et d'autres utilisateurs finaux. Cette activité ne donne lieu à aucun transfert de personnel.

Prochaines étapes

- iii. Les prochaines étapes concernent l'élaboration d'un nouvel accord entre le PROE, NZAID et le Ministère de l'environnement de la Nouvelle-Zélande en tant que principal donateur de cette activité, sans oublier le NIWA.
- iv. Un budget estimé à 100 000 dollars néo-zélandais a été prévu dans le projet de programme de travail et de budget pour 2010, compte tenu de la forte probabilité pour que cette activité se poursuive. Elle s'inscrit dans le cadre de l'assistance météorologique offerte par le Secrétariat et fournie actuellement par le coordinateur du Système mondial d'observation du climat dans les îles du Pacifique (PI-GCOS) et, à terme, par le spécialiste en météorologie/climatologie.

d. *Le volet du secteur énergétique relatif au suivi et à l'évaluation des gaz à effet de serre (GES) et au mécanisme pour un développement propre (MDP)*

Historique

- i. Le suivi et l'évaluation des GES et du MDP font partie intégrante de l'effort mené pour atténuer les effets du changement climatique. L'énergie est un secteur clé en termes de réduction des émissions de GES. La réunion conjointe des organes directeurs a reconnu les relations et les liens existant entre l'énergie et le changement climatique, ainsi que la nécessité d'établir une politique de l'énergie en rapport avec le changement climatique.

Situation actuelle

- ii. Le budget-programme approuvé de la SOPAC pour 2009 ne prévoit pas d'activités de suivi et d'évaluation des gaz à effet de serre (GES). Il prévoit des activités sur le MDP mais pas de crédit budgétaire. Ces activités sont menées à la SOPAC par un agent chargé des sexes et de l'énergie et sont essentiellement axées sur les supports de sensibilisation. La CPS mène des activités sur le MDP dans le cadre du secteur forestier.
- iii. La SOPAC gère une base de données sur l'énergie. Bien qu'elle contribue utilement à l'inventaire sur les GES et à l'analyse en matière d'atténuation, cette base de données est toutefois axée sur la formulation et l'examen des politiques et de la planification dans le domaine énergétique.

- iv. Le PROE joue actuellement un rôle directeur au sein du CORP pour aider les pays et territoires insulaires océaniques à réaliser leurs inventaires de GES et analyses en matière d'atténuation dans le cadre de la préparation des deuxièmes communications nationales à la Conférence des Parties à la CCNUCC. Cette assistance est financée par le Projet océanique de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables (PIGGAREP), lui-même financé par le FEM.

- vi. La majorité des activités régionales actuelles sur le MDP sont financées par l'Union européenne par l'intermédiaire du PNUE dans le cadre du programme sur le renforcement des capacités sur les accords multilatéraux sur l'environnement dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Le Centre Risoe du PNUE est chargé de la mise en œuvre du volet 2.1 du projet : *Renforcement des capacités sur le Mécanisme pour un développement propre (MDP)*. Le PROE joue le rôle de centre océanique pour le projet. La Banque asiatique de développement fournit également une assistance en matière de renforcement des capacités sur le MDP tandis que le PROE coordonne l'initiative UE/PNUE avec la BASD.

Prochaines étapes

- iii. Aucune ressource financière ou humaine ne sera transférée de la SOPAC et les incidences du transfert du programme de travail, du budget et du personnel seront négligeables dans l'immédiat mais devraient augmenter après 2011.

3. Les quatre fonctions devant être transférées de la SOPAC au PROE, si elles sont suffisamment financées et appuyées, viendront compléter et renforcer les activités existantes menées dans le cadre des programmes du PROE.

Recommandation

4. La conférence est invitée à :
 - **prendre note** de la situation concernant les quatre fonctions de la SOPAC devant être transférées au PROE et des étapes proposées pour chacune d'entre elles ; et
 - **entériner** l'absorption et l'intégration prévues des quatre fonctions de la SOPAC au sein des programmes existants du Secrétariat.